



Attente d'un règlement de succession

Par **julotte**, le **05/07/2017 à 09:47**

Bonjour,

Il y a 2 ans environ j'ai demandé a mon avocat de saisir le tribunal de grande instance concernant la succession (car il y avait beaucoup d'anomalies dans le décompte fait par le notaire à savoir des factures transmises par la concubine de 1986, factures à 100 % du jardinier alors qu'elle bénéficié d'une réduction 50%, etc. etc.

Depuis ce temps je n'ai plus aucune nouvelle de mon avocat. Cet avocat m'avait demandé une certaine somme pour les frais (tout a fait normal) compte tenu que cette succession est dans un autre département et m'avait joint en même temps un courrier récapitulatif concernant cette affaire entre les héritiers et la compagne de mon père (mon père n'était ni marié ni pacsé avec cette personne). La succession visiblement a été bloquée par le notaire depuis 2 ans.

Mes questions : En ce qui concerne la concubine, a-t-elle reçu sa part ? ils avaient acheté une maison 50/50 et c'est avec elle que je ne suis pas d'accord et non avec les membres de ma famille. Dois-je relancer mon avocat ? ou attendre et dans combien de temps ce jugement peut intervenir ?

Merci pour votre aide.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **05/07/2017 à 11:20**

Bonjour,

En ce qui concerne les "irrégularités" du notaire actuel, rien ne vous interdit de prendre votre propre notaire qui se mettra en contact avec le notaire actuel, notaire probablement choisi par la compagne de votre père, ou de contacter la Chambre Départementale des Notaires (coordonnées sur internet) dont dépend ce notaire.

Pour votre avocat, prenez contact avec le Bâtonnier (patron des avocats) qui vous conseillera et, au besoin, vous orientera vers un autre avocat spécialisé et plus efficace.

Par **julotte**, le **05/07/2017** à **12:22**

Bonjour

Merci pour votre réponse, mais néanmoins j'ai pris contact avec cet avocat, et j'ai déjà engagé des frais.

D'après vous, cet avocat pourrait et devrait me donner des nouvelles? dois-je le relancer ou attendre?

J'avais pris également contact avec mon Notaire, qui de son côté avait pris contact avec le Notaire de la compagne.

Alors que j'ai fait appel à un avocat, néanmoins puis-je demander directement à mon Notaire de refaire les comptes?
à savoir de reprendre le dossier depuis le début ?

merci pour votre réponse

Cordialement